



En dire trop ou pas assez ? La formulation des carrières sur les inscriptions de la cité de Nîmes à l'époque romaine



Céline Chulsky,
 laboratoire ANHIMA (Paris)

1. Le déroulement de la carrière dans la cité de Nîmes

La cité de Nîmes se distingue par une hiérarchisation des magistratures un peu particulière :

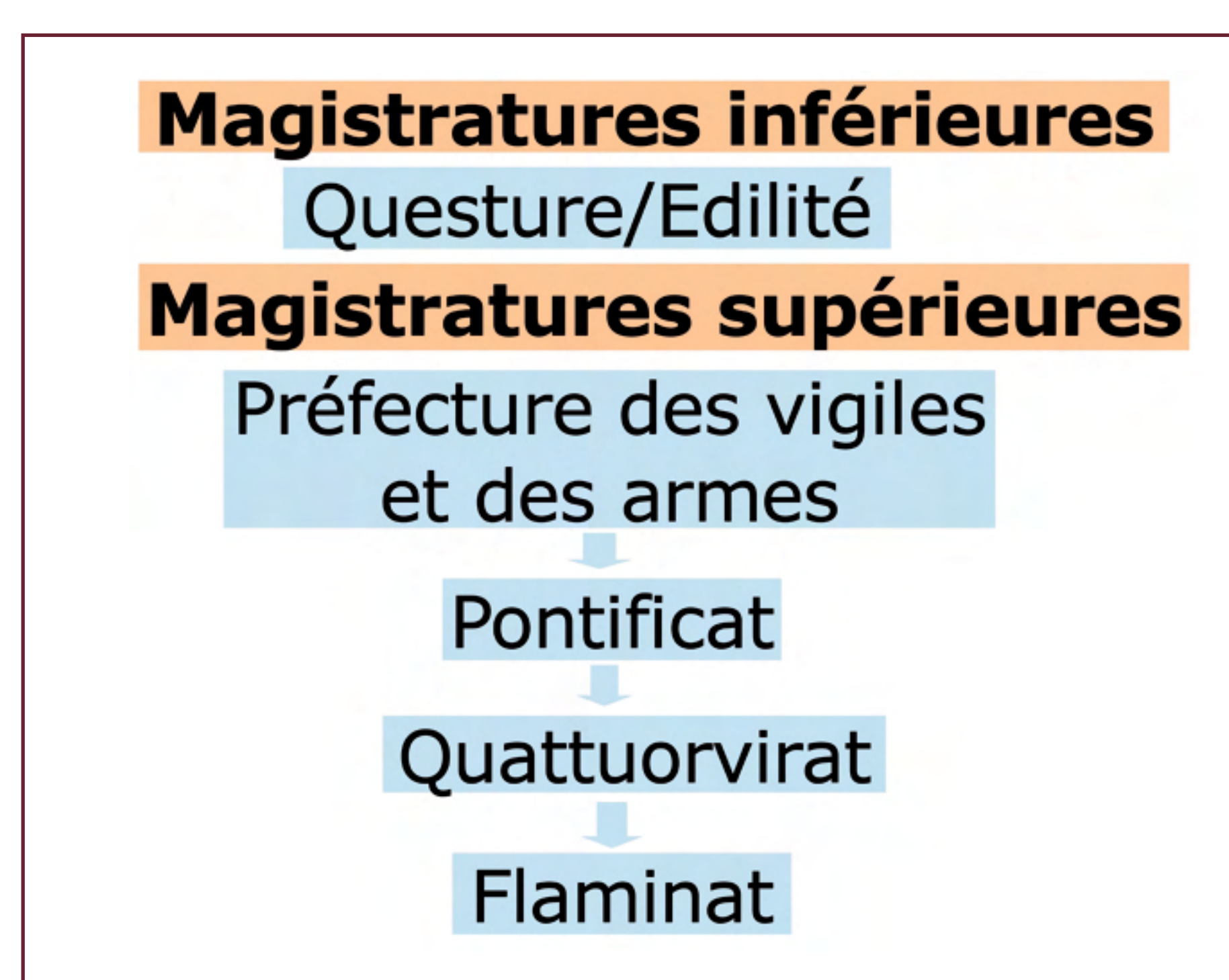


Fig. 1. Schéma du cursus nîmois.

2. Enumérer tout ou seulement le plus important ?

Malgré l'obligation de passer par toutes les étapes du cursus local dans l'ordre, les magistrats de rang supérieur ne mentionnent jamais les magistratures inférieures. L'évidence qu'ils les ont revêtues et le manque de prestige, pour eux, de la questure et de l'édilité, font qu'ils ne jugent quasiment jamais utile de les rappeler.

Trois stratégies énumératives apparaissent chez les magistrats de rang supérieur.

L'énumération de toutes les fonctions concerne 11 magistrats, dont 3 chevaliers. Il s'agit de rappeler, dans l'ordre, les étapes du cursus supérieur nîmois. La lecture met en valeur l'ascension et l'appartenance parfaite à l'élite dirigeante grâce au passage par ces étapes obligées.

Des notables encore plus nombreux préfèrent **ne rappeler que la ou les fonctions les plus importantes**, mettant ainsi en valeur leur position au sommet de la hiérarchie locale :

-10 notables se contentent d'évoquer le quattuorvirat : l'attention du lecteur potentiel est attirée sur cette magistrature suprême, représentant à elle seule la carrière locale

-3 notables indiquent, avant le quattuorvirat, le pontificat. Cette fonction fait partie du cursus habituel, mais puisqu'il s'agit d'un sacerdoce, son rappel devait être, dans certains cas, jugé avantageux, marquant le lien du personnage avec le sacré et se référant peut-être à certains privilèges viagers

-1 seul notable indique les magistratures sans le sacerdoce qu'est le pontificat.

Enfin, un nombre un peu inférieur de notables (8) utilise la **formule récapitulative** omnibus honoribus (in colonia/civitate sua) functus. Dans ma thèse de doctorat, j'ai établi qu'elle signifiait l'accomplissement des 4 étapes du cursus supérieur.

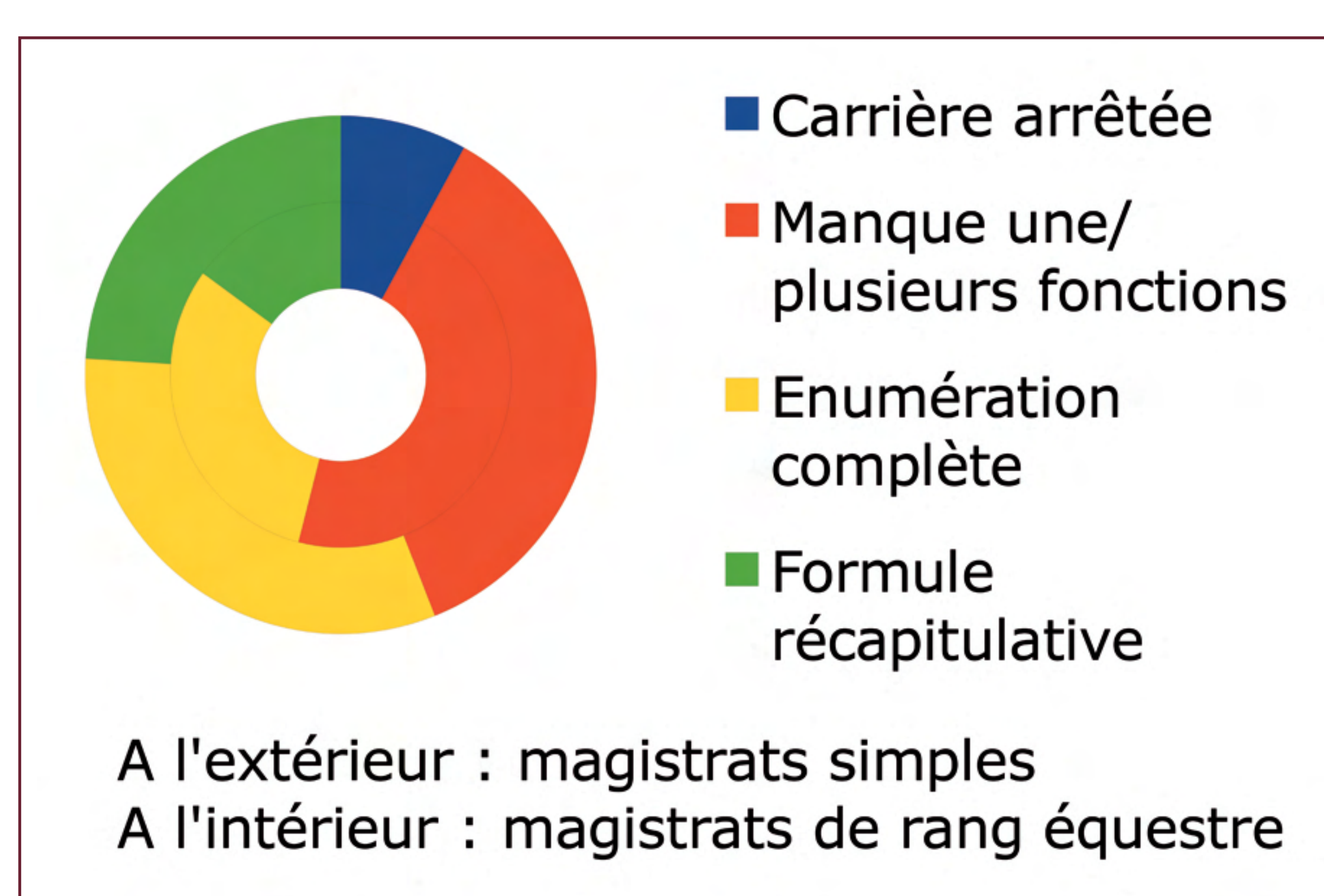


Fig. 2. Stratégie énumérative des magistrats simples/ de rang équestre.

La différence est assez peu importante entre les magistrats et les chevaliers. Cela s'explique par le fait qu'ils appartiennent au même milieu, celui de l'élite dirigeante locale : à Nîmes, contrairement à d'autres cités de l'Empire, il n'y a pas de coupure entre les deux groupes. Gérer toutes les magistratures locales reste assez prestigieux, pour beaucoup de chevaliers, pour qu'ils les mentionnent.

3. La fortune et la famille

Le prix de la gravure doit jouer un rôle important dans le choix des formules. Il est remarquable que les inscriptions honorifiques, établies par des autorités et établies de façon bien visible afin que tous puissent les lire, utilisent différents types dans des proportions similaires, alors que les inscriptions funéraires, commandées par des individus ayant parfois une fortune plus limitée, omettent souvent des fonctions, gagnant de la place.

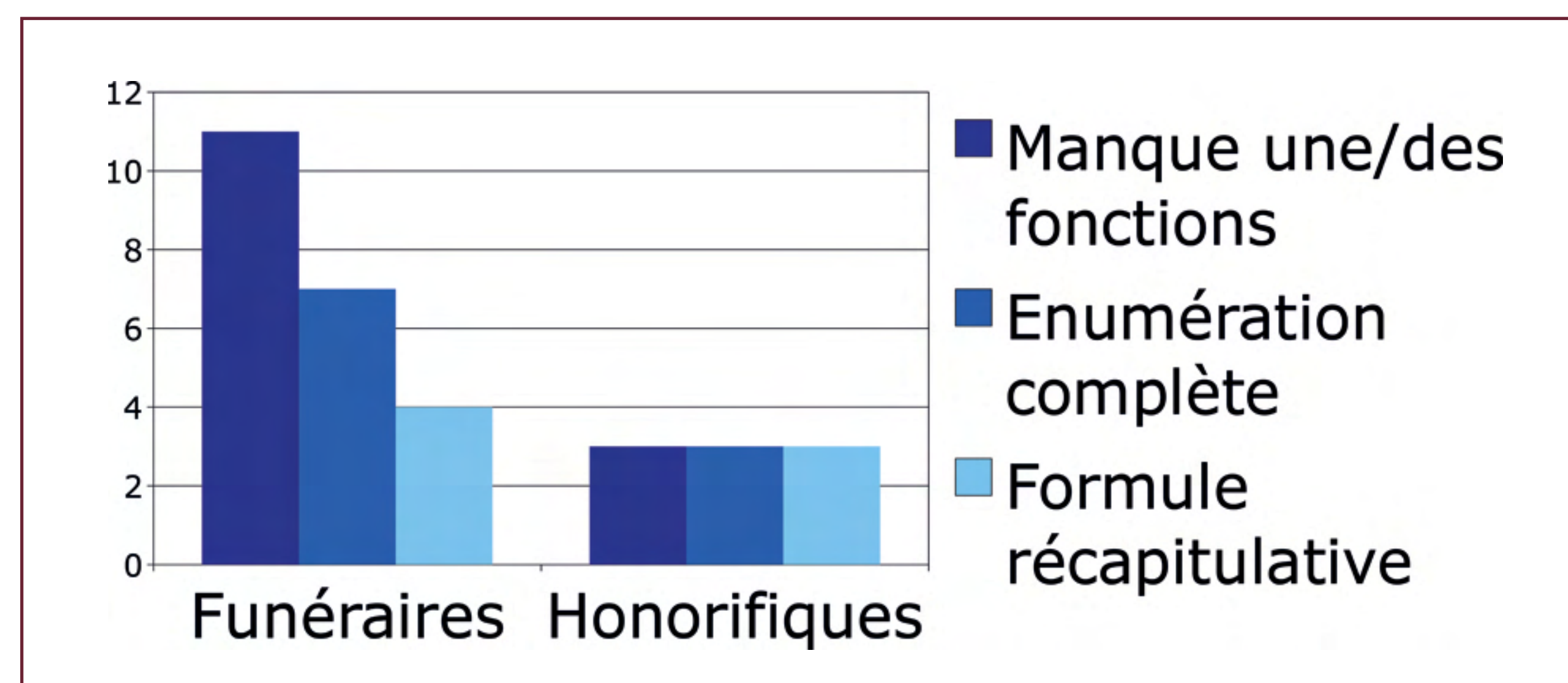


Fig. 3. Formulation utilisée sur les inscriptions funéraires/ honorifiques.

Il y a un **lien entre l'élévation dans le cursus et la réduction du nombre de fonctions énumérées**. Les magistrats ne recherchent pas l'étalage. Ceux qui préfèrent réduire la présentation de leur carrière à la fonction la plus importante sont les plus nombreux ; cela implique que le prestige attaché au quattuorvirat est suffisant pour dispenser de mentionner les autres. Cette stratégie est efficace (le lecteur potentiel n'aurait pas le temps de lire l'ensemble du cursus) et moins coûteuse.

Le fait que l'omission des premières fonctions soit plus importante parmi les chevaliers (voir fig. 2), disposant pourtant d'une fortune suffisante pour s'offrir une très belle pierre, s'explique par le prestige assumé par l'appartenance à l'ordre équestre ; il devient moins nécessaire de les rappeler.

Pour désigner l'ensemble du cursus, une formule récapitulative est préférée, ne laissant la place à aucun doute : elle allie parfaitement efficacité et rentabilité.

À noter que la suite de la carrière semble importer peu dans le choix de la stratégie énumérative.

Enfin, **le type de famille** dont sont issus les magistrats importe sur le type d'énumération choisi. Trois types ont été retenus sur des critères onomastiques.

Les personnages présumés appartenir à l'ancienne aristocratie, portant des gentilices laissant supposer que leurs ancêtres appartenaient à des clientèles républicaines (Antonius, Domitius, etc.) choisissent le plus souvent l'omission ; les lecteurs potentiels savaient à quel milieu ces personnages appartenaient, et il suffisait d'indiquer la fonction la plus importante.

Chez les membres de l'élite récente, promus à la citoyenneté plus tard et reconnaissables à des gentilices formés sur des racines indigènes (Adgennius, Soillius, etc.), de même que parmi les possibles descendants de migrants italiens à la carrière plus modeste (Annius, Sergius, etc.), c'est l'énumération complète qui est la plus fréquente, afin de mettre en valeur l'ascension. Aucune évolution chronologique n'a pu être définie.

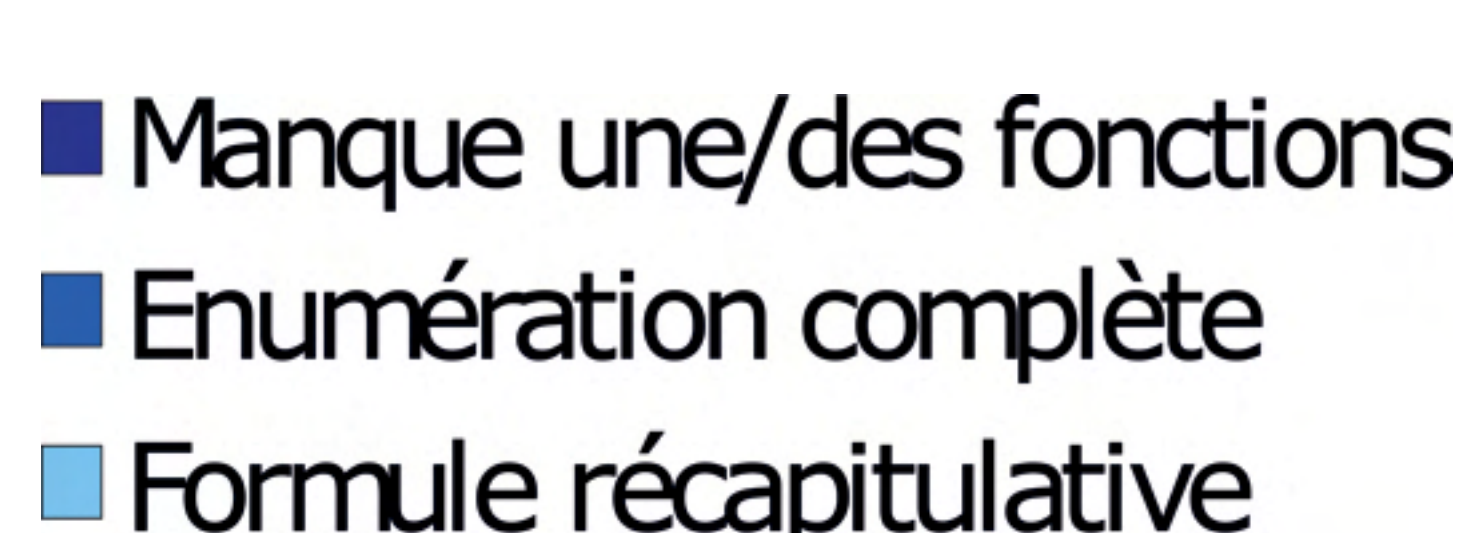
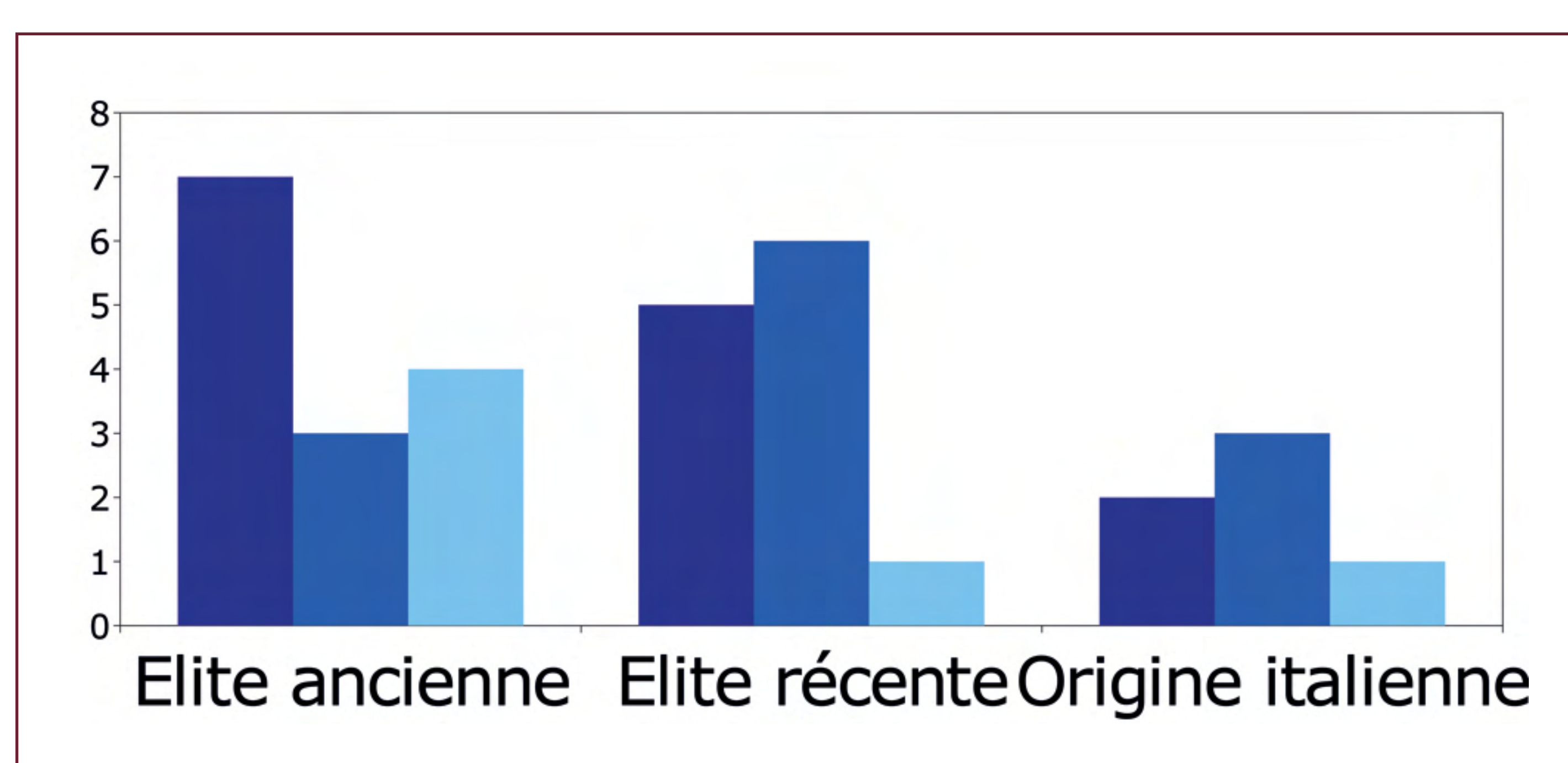


Fig. 4. Formulation utilisée selon le type de famille.